

## Le problème des produits agricoles ibériques

**Source:** CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/le\\_probleme\\_des\\_produits\\_agricoles\\_iberiques-fr-392a8eda-7240-4673-8aa2-4922fb5064a3.html](http://www.cvce.eu/obj/le_probleme_des_produits_agricoles_iberiques-fr-392a8eda-7240-4673-8aa2-4922fb5064a3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## Le problème des produits agricoles ibériques

L'Espagne et le Portugal entretiennent des relations commerciales intenses avec les pays de la Communauté européenne au moment de leur adhésion en 1986. L'Espagne se situe au sixième rang des partenaires commerciaux de la Communauté économique européenne (CEE) qui absorbe 50 % des exportations espagnoles de produits agricoles. Des accords de commerce bilatéraux règlent en effet, depuis le début des années soixante-dix, les flux réciproques de marchandises. Ces accords fixent des droits de douane plus bas pour les importations ibériques vers la CEE que pour les produits exportés par la Communauté vers la péninsule. Mais avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'union douanière, les Dix craignent la concurrence accrue des produits de l'agriculture en provenance de la péninsule ibérique. L'agriculture, qui en 1979 occupe encore 20 % de la population active en Espagne et 31 % au Portugal, repose pourtant sur des exploitations de faible superficie et dont les rendements restent très inférieurs à ceux atteints par l'agriculture plus intensive des Dix qui pratiquent des salaires plus élevés. Dans le même temps, l'adhésion à la CEE va obliger l'Espagne et surtout le Portugal, importateur net de certaines denrées alimentaires, à s'approvisionner désormais en produits payés au prix communautaire beaucoup plus élevé que le prix mondial.

L'importation des produits agricoles espagnols et portugais tels que le vin, les fruits, les légumes et l'huile d'olive risquent de concurrencer sévèrement les productions françaises et italiennes. D'ailleurs, nombreux sont les agriculteurs du midi de la France et d'Italie qui manifestent leur mécontentement de façon violente en saccageant à plusieurs reprises des camions espagnols bloqués aux frontières. Plusieurs autres pays du Bassin méditerranéen, qui ont également conclu des traités de préférence commerciale non-réciproques avec la Communauté, tels que le Maroc, l'Algérie, la Tunisie ou Israël, risquent à leur tour de subir des préjudices. La Communauté craint quant à elle une augmentation significative des dépenses de la politique agricole commune (PAC) en raison des interventions obligatoires de soutien à la production ou des prix garantis.

Le gouvernement français, soumis à la pression conjuguée des milieux agricoles et des députés gaullistes et communistes, tente d'abord de freiner les négociations en cours avec l'Espagne. Il n'est pas prêt à sacrifier son agriculture méditerranéenne pour permettre l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne. Le contentieux commercial franco-espagnol se double par ailleurs d'un épineux volet politique. L'Espagne accuse en effet la France d'accueillir des terroristes indépendantistes basques sur son territoire, sans parler du conflit quasi permanent entre pêcheurs français et espagnols qui se disputent l'accès aux eaux territoriales. La majorité socialiste au pouvoir depuis 1981 se montra d'abord réservée puis établit de bons rapports avec les gouvernements socialistes de Felipe Gonzáles en Espagne et de Mario Soares au Portugal. Les obstacles sont progressivement surmontés par l'adoption d'une organisation communautaire des marchés des fruits et légumes et de l'huile d'olive (octobre 1983) et d'un accord de maîtrise de la production viticole (février 1985).